

# Commune de La Chapelle en Vercors

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit décembre le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacky CASASNOVAS, Maire.

Conseillers en exercice : 14    Conseillers présents : 12    Conseillers votants : 12

Présents : CASASNOVAS Jacky ; BREYTON Bernard ; BLAIN Marie-Claude ; POIZAT Roger ; ARRIBERT Denise ; BLANC René, MONACI Marc, ALLIER Gérard, VAUSSENAT Bertrand, VAN HUFFELEN Yolande, Monique BLANC,, REVOL Sébastien

Absents : Daniel AUDEYER a donné pouvoir à Denise ARRIBERT, POILBLANC Alexandra

Secrétaire de Séance : Bertrand VAUSSENAT

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point : demande de subvention en faveur de la commune du Teil. Approuvé à l'unanimité.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 OCTOBRE ET DU 20 NOVEMBRE 2019**

Mme Blain signale que sur le procès-verbal du 23 octobre 2019, il est nécessaire de corriger les horaires d'extinction d'octobre à mai de 23h à 5h.

Procès verbal du 20 novembre 2019 : approuvé à l'unanimité.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renoncer à acquérir les biens suivants :

- Vente par Mme Borel Mireille de la maison située 20 rue de Villeneuve (parcelle AH 233)
- Vente par la SAS BLANC et la SARL BOURGUIGNON d'un terrain situé au lotissement « Champ Romey » (parcelles AI 500 et AI 503)

### **TARIFS CAMPING 2020**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs du camping pour l'année 2020.

### **DELIBERATION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET PRINCIPAL**

Opération Isolation salle des fêtes : + 29 300 €

Subvention Département la Drôme : + 29 300 € (versée par anticipation)

Logiciel camping : + 1 800 €

Dépenses Imprévues : - 1 800 euros

Travaux de voirie orientés amélioration de la sécurité : + 2 800 €

Subvention amendes de police : + 2 800 € (versée par anticipation)

Prélèvement FPIC : + 2 215 €

Dégrèvement taxe d'habitation : + 580 €

Reversement FPIC : - 3 932 €

Dépenses Imprévues : 6 727 €

Approuvé à l'unanimité.

### **BILAN PISCINE, CAMPING ET MARCHE**

Le bilan 2019 de la piscine est positif. Le travail sur le transfert de la gestion de la piscine à l'intercommunalité se poursuit. L'objectif est de maintenir cet équipement en bon état de fonctionnement.

Le camping a connu une bonne saison avec une hausse du chiffre d'affaires. Le bilan devra être approfondi en prenant en compte les frais de personnel, d'entretien ... pour pouvoir dégager des perspectives (achat de nouveau mobile-home).

La régie du marché a atteint son objectif de recette prévue au budget malgré l'impact généré par le chantier d'agrandissement de l'office du tourisme. On note une baisse des contrats annuels, une stabilité des contrats saisonniers et une hausse des occasionnels.

### **BILAN URBANISME**

On note une hausse des demandes de déclarations préalables et de permis de construire.

### **DEMANDE AIDE VOYAGE SCOLAIRE ÉCOLE PRIMAIRE**

La classe des CE2 - CM1 - CM2 (soit 26 élèves) porte le projet d'un voyage scolaire à Paris prévu en avril 2020.

L'association des Parents d'Elèves de la Chapelle en Vercors sollicite une subvention exceptionnelle de 500 euros.

Sachant que deux élèves supplémentaires intégreront l'école en mars 2020, il est proposé d'ajouter 50 euros au montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 550 euros à l'association des Amis de l'Ecole de la Chapelle pour financer le voyage scolaire prévu en avril 2020.

### **DEMANDE DE SUBVENTION FESTIVAL LES PASSANTES**

La MPT, organisateur du Festival les Passantes avec l'association « les Souffleurs » et l'ACCR 5 saisons, sollicite une subvention à hauteur de 400 euros pour le financement du Festival « les Passantes ».

Approuvé à l'unanimité.

### **DEMANDE DE SUBVENTION EN FAVEUR DE LA COMMUNE DU TEIL**

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5,4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche.

La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville.

Le maire du Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France.

C'est pourquoi Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune du Teil d'un montant de 200 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 euros à la commune du Teil.

### **BAIL LOCAL TECHNIQUE AVEC LA CCRV**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre à disposition les lieux désignés ci-dessous (garage, vestiaire) situés au bâtiment du service technique, 395 avenue des Arbussiers à la Chapelle en Vercors, cadastré AI 166 à la Communauté des Communes du Royans Vercors (CCRV) : - garage de 156 m<sup>2</sup> situé au sud du bâtiment - vestiaire de 10 m<sup>2</sup>

Le preneur aura également accès au sanitaire et au coin détente qui sont également utilisés par les agents du service technique communal.

- fixe le prix de la location annuelle à 5 400 euros, paiement annuel et révisé chaque année conformément à la réglementation des indices de révision. La location comprend également les charges d'eau, d'électricité et de chauffage.

- autorise le Maire à signer le bail à usage professionnel avec la CCRV pour une durée de 6 ans qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE VOIRIE AUX ARBUSSIERS**

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de M et Mme Gilles COUILLER, acquéreur de la parcelle AI 354, située aux Arbussiers pour acheter une bande de terrain d'environ 40 m<sup>2</sup> mitoyen de leur parcelle et correspondant à une aire de retournement non réalisée . En effet, la bordure de voie a été posée de manière rectiligne.

Suivant l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le déclassement des voies communales est dispensée d'enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte. Dans ce cas précis, la bande de terrain n'empiète pas sur la voie de circulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de déclasser une portion d'environ 40 m<sup>2</sup> de la voie communale située entre les parcelles AI 360 et AI 354 suivant le plan joint.

- décide de vendre cette portion de terrain à M et Mme Gilles COUILLER sur la base de 10 euros du m<sup>2</sup>.

- décide que les frais de géomètre et de notaire seront intégralement à la charge de M et Mme Gilles COUILLER.

### **VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL AUX ARBUSSIERS – parcelle AI 429**

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de Mme Christel DETHES pour acquérir environ 1 050 m<sup>2</sup> de la parcelle AI 551 située aux Arbussiers. Seulement 650 m<sup>2</sup> approximativement sont constructibles. Les 400 m<sup>2</sup> restant serviront au chemin d'accès car ils comprennent une ancienne ruine qui crée un talus représenté sur le plan cadastral.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de vendre à Mme Christel DETHES :

- une surface de 650 m<sup>2</sup> approximative à 60 euros le m<sup>2</sup>

- une surface de 400 m<sup>2</sup> approximative à 30 euros le m<sup>2</sup> pour le chemin d'accès.

- mandate le Maire pour choisir un géomètre expert pour l'établissement du document d'arpentage et de la déclaration préalable pour division parcellaire. Les frais de bornage seront à la charge de la Commune

- mandate l'étude notariale DIEVAL pour la rédaction du compromis et de l'acte définitif. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

## **DIVERS**

- Date des conseils municipaux : 29 janvier, 19 février et 4 mars 2020  
- Date des commission cadre de vie : 16 janvier / commission scolaire : 21 janvier / commission agriculture-forêt : 23 janvier / commission travaux -déneigement : 24 janvier / CCAS : 3 février

- Jacky Casasnovas informe le conseil de la signature le 30 décembre de la vente du terrain à DAH pour la future gendarmerie.

Le scialet des Aubanneaux a été comblé. Les frais ont été répartis entre le Département et la commune.

Une demande de subvention au titre de la DETR sera déposée pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes.

- Monique Blanc : les colis de Noël ont été préparés et distribués par les membres du CCAS et les élus. Le spectacle de l'école offert par la municipalité s'est déroulé le 17/12. Le conseil tient à remercier le Père Noël pour son passage. Problème des chats errants dans la commune.

- Marie-Claude Blain interroge le Maire sur l'absence de marquage au sol au niveau du hameau des Bernards. A l'intérieur de l'agglomération, il n'y a pas de marquage de la ligne médiane.

- Bertrand Vaussenat : 29 et 30 août 2019 : Premier Trial sur le Royans -Vercors TransVercors le 1<sup>er</sup> mars 2019. Suite à l'installation d'un nouveau conseil d'administration, l'épreuve aura bien lieu.

Tour cycliste féminin du 2 au 9 septembre 2020 avec une étape entre Valence et Chaud Clapier

Projet de concert le 8 et 9 mai 2020

Aubin Gauthier-Pellissier a été sélectionné pour participer au JO de la jeunesse en biathlon.

Réunion prochaine pour l'aménagement d'un belvédère des Grands Goulets

- Alexandra Poilblanc fait remarquer que le sapin installé à l'angle du Spar gêne le passage des personnes à mobilité réduite

- René Blanc : La coupe de bois invendue en 2019 sera vendue en régie en 2020 car le marché du bois est très défavorable en ce moment. Dans le cadre du budget 2020, il sera proposé qu'aucune recette de bois ne soit prévue.

- Marc Monaci remarque que sur la liaison entre l'école primaire et le collège, les barrières ont été posées du côté du champ (pour éviter d'aller piétiner le champ) alors que le côté mur n'est pas encore sécurisé (risque de chute)

- Roger Poizat a eu des informations sur l'intérêt d'un dentiste de Villard de Lans pour venir exercer quelques jours par semaine à la Maison de Santé. Il demande si la société Age et Vie a donné suite à la proposition de la mairie. Actuellement, pas de réponse.

Fin du conseil à 20h30

Le Maire



Le secrétaire